

# PLAN LOCAL D'URBANISME

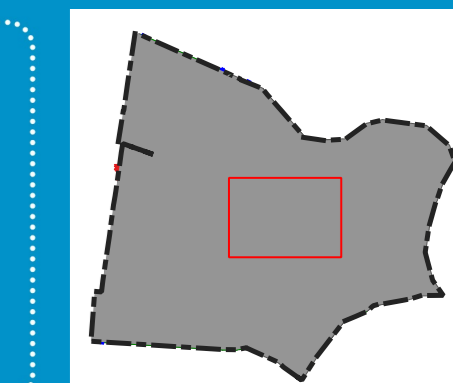
PIÈCE N°4-C1

## PLAN DE ZONAGE PLAN LACANAU VILLE 1/5 000

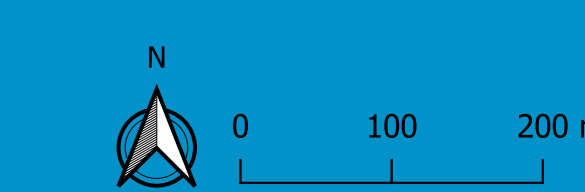
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2024

Le Maire Laurent PEYRONDET

APPROUVÉ	
Elaboré par : M. L. PETRONDET	le 17/09/2024
Adopté par le Conseil Municipal	le 18/09/2024
Modifié par : M. L. PETRONDET	le 18/09/2024



10 rue Clémenceau  
33100 LACANAU  
05 57 00 00 00  
der@der-aq.com



### DECOUPAGE EN ZONES

- Zones urbaines à vocation mixte**
- UA : Zone d'habitat traditionnel dense, mixte de Lacanau Bourg
  - UB : Zone d'habitat dense, mixte de Lacanau Océan
  - UBL : Secteur de Lacanau Océan soumis au risque littoral
  - UC : Zone d'habitat individuel à valeur paysagère
  - Uca : Secteur d'habitat sur les concession en rives de Lac
  - UCD : Secteur d'habitat très peu dense en bordure du Lac
  - UC : Secteur d'habitat de sous-bois entre Lac et forêt
  - UCL : Secteur d'habitat soumis au risque littoral
  - UD : Zone d'habitat principalement individuel, en extension des bourgs
  - Uda : Secteur d'habitat à valeur paysagère
  - UDn : Secteur résidentiel Marina de Talaris
  - UDt : Secteur d'accueil, d'hébergement touristique et de loisirs (Lacanau Océan et Le Moutchic)
  - UDl : Secteur d'accueil, d'hébergement touristique et de loisirs (Lac)
  - UZd : Secteur résidentiel du quartier de l'Ardilouse

- Zones urbaines à vocations spécialisées**
- UE : Zone d'équipements d'intérêt collectif
  - Uk : Zone de terrains de camping aménagés, en agglomérations ou extensions d'agglomérations
  - UY : Zone d'activités économique de Lacanau Bourg
  - UYa : Secteur d'activités artisanales et industrielle de la Meule
  - UYb : Secteur d'activités artisanales et d'hébergement saisonnier du Huga
  - Uze : Secteur d'équipements d'intérêt collectif du quartier de l'Ardilouse
  - UZi : Secteur à vocation d'hébergements groupés du quartier de l'Ardilouse

- Zones à urbaniser à court terme (faisant l'objet d'un périmètre d'OAP)**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme (périmètre OAP)
  - OAP n°1 Montagnol : à vocation principale d'habitat
  - OAP n°2 Garriga : à vocation principale d'habitat
  - OAP n°3 Jeanton : à vocation principale d'habitat
  - OAP n°4 La Cousteyre : à vocation principale d'habitat
  - OAP n°5 Le Moutchic : secteur destiné au projet de structure médical et d'équipement culturel
  - OAP n°6 Dune de Narsot : à vocation principale d'habitat
  - OAP n°7 Montagnol Est : à vocation mixte (habitat, activités, loisirs)
  - 1AUy : Secteur à urbaniser à vocation principale d'activités à court terme (périmètre OAP)
  - OAP n°8 Garriga Est : secteur destiné d'une zone d'activité en entrée Sud-Est de Lacanau Bourg
  - 2AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à moyen et long terme
  - 2AUe : Secteur à urbaniser destiné à l'accueil d'équipement d'intérêt collectif à moyen et long terme

- Zones agricoles**
- A : Zone Agricole
  - AR : Secteur agricole en espace remarquable du littoral

- Zones naturelles et forestières**
- N : Zone naturelle protégée
  - Na : Secteur lié à la fréquentation de la plage et du Lac, destiné à accueillir des animations temporaires de Lacanau Océan ou lié aux concessions commerciales en bordures de plages
  - Nc : Secteur de dépôts
  - Ngv : Secteur d'aire de grand passage (gens du voyage)
  - Ne : Secteur d'équipement d'intérêt collectif
  - Nk : Secteur de campings en zone naturelle (non contiguë à une agglomération ou un village)
  - Nn : Secteur de Loisirs de Pitrot
  - Nz : Secteur du golf et du parc paysager de l'Ardilouse
  - NR : Secteur des zones naturelles en espaces remarquables du littoral

- DISPOSITION DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**
- EBC : Espaces Boisés Classés (EBC)
  - Ev : Espaces verts protégés
  - Bo : Boisement et arbres à protéger
  - El : Eléments de patrimoine à protéger
  - BL : Bande littorale

- DISPOSITION ET INTENTIONS OPERATIONNELLES**
- OR : Emplacements réservés (liste ci-après)
  - LR : Ligne de recul à respecter

Liste des emplacements réservés		
N°	Désignation	Bénéficiaire
O-1	Parkings liés à la fréquentation des plages	Commune
O-3	Passage piéton impasse Henri Seguin	Commune
O-4	Aménagement du carrefour entre la RD6 et la rue Léon Dominique	Commune
O-5	Passage piéton pour accéder à la plage commune	Commune
O-6	Création d'une voirie de desserte et de sécurité reliant la ZAC l'Écluse	Commune
O-7	Voie de désenclavement du Huga Nord	Commune
V-1	Création d'une piste cyclable entre le rond-point de la route de Carcans et l'entrée du camping de Pitrot	Commune
V-1	Elargissement de la RD6	Commune
V-2	Elargissement de la RD6	Commune
V-3	Voie de désenclavement zone 1AU	Commune
V-4	Voie d'accès zone UD à partir de l'avenue du Lac	Commune
V-5	Voie de désenclavement zone 1AU	Commune
V-6	Elargissement de la RD 104 E4 à 16m et 17m	Commune
V-7	Extension équipement public	Commune
V-8	Équipement public	Commune
V-9	Liaison douce pour piste cyclable entre Camping et Cosac	Commune
V-10	Voies de désenclavement de la future zone 1AU de Jeanton	Commune
V-11	Voies de désenclavement du Montagnol	Commune
V-12	Création d'une piste cyclable vers le futur quartier de la Cousteyre	Commune
V-13	Bâtiment patrimonial à réhabiliter et conserver (parcelle DH 0085)	Commune
V-14	Agrandissement du cimetière de Lacanau Bourg	Commune
V-15	Passage piéton (parcelle DH 0202)	Commune
V-16	Intention de voirie (parcelle DA 0051)	Commune
V-17	Création d'une piste cyclable vers le collège de Lacanau	Commune
V-18	Elargissement de la voie du Chemin du vieux Port	Commune